



Matthieu Renault, *L'Amérique de John Locke. L'Expansion Coloniale de La Philosophie Européenne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2014.

De nombreux travaux de recherche ont révélé l'incorporation des «?savoirs européens?» (anthropologie, géographie, histoire, etc.) au sein des projets coloniaux, allant jusqu'à la constitution d'authentiques sciences coloniales, lesquelles ont rendu possible la cartographie des territoires occupés, le gouvernement des populations indigènes, le classement des peuples et le rejet des «?races?» non-européennes dans l'infériorité, etc. Mais rendre compte de la formation d'une géopolitique (coloniale) de la connaissance exige d'aller au-delà de cette seule perspective critique pour interroger les relations de réciprocité qui ont uni, et unissent encore sous bien des aspects, une certaine configuration géopolitique internationale (post)coloniale d'un côté et, de l'autre, la structure intime et les frontières géo-épistémiques de tout un ensemble de savoirs, y compris lorsque ceux-ci paraissent à première vue tout à fait étrangers au problème colonial. Afin de mener cette tâche à bien, il faut en revenir à la construction même de l'ordre européocentrique global, en tant qu'ordre (géo)politique et épistémique, en deçà du colonialisme des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles qui a jusqu'à présent retenu l'essentiel de l'attention. C'est cet effort que nous nous proposons d'engager en nous centrant sur un moment clé de cette fondation, la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, et sur celui qui en est, nous espérons parvenir à en convaincre le lecteur, l'un des tout principaux artisans, le philosophe anglais John Locke.

## 1. Locke?: une carrière coloniale

Dans un essai économique daté de 1695 et intitulé *Nouvelles Considérations sur le rehaussement de la valeur de la monnaie*, Locke, qui est alors âgé de plus de soixante ans et qui a derrière lui ses deux grandes œuvres philosophiques, *l'Essai sur l'entendement humain* et les *Deux Traités du gouvernement civil*, écrit?: «?Je serai toujours du parti qui me semble être celui de mon pays et de la vérité [...]. Et je n'ai d'autre dessein par ces écrits que de mettre mes pauvres lumières au service de mon pays?» (NCVM, p. 236-237). Cette

affirmation, provenant d'un «?texte mineur?», semble au premier abord tout à fait convenue, voire parfaitement insignifiante. Le présent ouvrage s'attachera pourtant à montrer que cette double allégeance à la vérité et à son pays (l'Angleterre) est au cœur non seulement de la trajectoire biographique et politique de Locke, mais aussi de sa pensée elle-même, et qu'elle l'est précisément parce que cette intrication de deux amours, amour de la connaissance et amour de la patrie («?Amor Patriae?» ainsi qu'il l'écrit dans son journal), est intimement liée à la genèse d'une philosophie qui accompagne fidèlement, nous verrons selon quelles modalités, le processus d'expansion mercantiliste et coloniale de l'Angleterre de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

Farouche adversaire de l'absolutisme, défenseur de la tolérance religieuse, théoricien du contrat social et de l'origine des sociétés politiques, père fondateur du libéralisme et pour certains chantre précoce d'un capitalisme effréné, inspireur de l'indépendance américaine, c'est sous ces traits qu'est communément dépeint Locke dans les diverses histoires de la pensée politique. Celles-ci nous rappellent souvent que Locke a forgé son œuvre au cœur même des batailles politiques qui agitaient l'Angleterre de la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle dont il fut un acteur de premier plan et qui menèrent à la Glorieuse Révolution de 1688, laquelle vit Guillaume d'Orange accéder au trône d'Angleterre<sup>[1]</sup>. On a longtemps cru que les *Deux Traités du gouvernement civil*, publiés en décembre 1689, étaient une justification philosophique de la Glorieuse Révolution, mais on sait depuis les travaux de Peter Laslett<sup>[2]</sup> qu'ils furent en réalité composés avant même l'exil de Locke en Hollande de 1683 à 1688. Quoique leur date de composition ait fait l'objet de nombreux débats, il est admis que la crise de l'Exclusion Bill (1678-1681) représenta à cet égard un tournant capital. Projet de loi présenté par Anthony Ashley Cooper, 1<sup>er</sup> comte de Shaftesbury, auquel le destin politique de Locke est intimement lié, l'Exclusion Bill, qui est l'acte de naissance du parti whig, avait pour objectif d'exclure Jacques, le frère catholique du roi, de la lignée successorale. Qu'ils aient été écrits en plein cœur de cette crise comme le soutient Laslett, ou à l'issue de celle-ci et après l'échec de la mesure d'exclusion comme l'affirme Richard Aschcraft<sup>[3]</sup>, les *Deux Traités* ne constituent dans tous les cas pas une apologie *a posteriori* de la Glorieuse Révolution, mais s'inscrivent eux-mêmes en plein cœur d'un projet politique, plus ou moins radical selon les interprétations, allant de l'affirmation du droit du peuple à choisir ses gouvernants jusqu'à l'exaltation d'une révolution à venir<sup>[4]</sup>. Quoi qu'il en soit, on admet aisément qu'il y a une profonde intrication entre les idées de Locke et son engagement politique, entre son œuvre et ses conditions historiques de production.

Ce qu'on sait moins souvent, c'est que Locke a également eu une carrière coloniale extrêmement riche, presque toute entière tournée vers l'Atlantique et le Nouveau Monde, qui n'a rien à envier à sa carrière politique «?domestique?». Il n'était certes pas le premier philosophe dont la trajectoire rencontrait, d'une manière ou d'une autre, les intérêts coloniaux de son pays?: tel par exemple avait été le cas avant lui de Hugo Grotius, recruté par la Dutch East India Company pour argumenter en faveur de la «?liberté des mers?» ou encore, ce qui est moins connu, de Hobbes, actionnaire de la Virginia Company et de la Somer Islands Company (pour le peuplement et le commerce avec les Bermudes)<sup>[5]</sup>. L'expérience coloniale de Locke n'en reste pas moins tout à fait unique, et littéralement exemplaire, ne serait-ce qu'en raison de sa durée, s'étendant, fût-ce avec de longues interruptions, sur plus de trente années (1668-1700), les mêmes décennies durant lesquelles il composa ses grandes œuvres philosophiques.

En 1668, Locke est nommé secrétaire des lords propriétaires (*Lords Proprietors*) de la colonie naissante de Caroline, colonie de propriétaires (*proprietary colony*) qui

«?appartenait officiellement à un ensemble d'aristocrates anglais?», huit favoris du roi d'Angleterre<sup>[6]</sup>, parmi lesquels Anthony Ashley Cooper, qui devient comte de Shaftesbury en 1672. En cette qualité, Locke est très directement impliqué dans la conception et la rédaction des *Constitutions fondamentales de la Caroline* (1669), dont nous aurons l'occasion de reparler, à l'amendement desquelles il allait ponctuellement travailler pendant les deux décennies suivantes. La principale tâche qui lui incombe en tant que secrétaire des lords propriétaires est d'arbitrer les différends tant entre colons qu'entre ces derniers et les indigènes américains. Nommé *landgrave* par ses employeurs, Locke est aussi propriétaire de terres en Caroline. Son nom est en outre attribué à la même époque à une île au large de la côte de la jeune province (aujourd'hui Edisto Island en Caroline du Sud)<sup>[7]</sup>. Quelques années plus tard, Locke, qui n'allait finalement jamais fouler le sol de l'Amérique, avoue dans des lettres à un correspondant français, Nicolas Toinard, et avec plus ou moins de sérieux, songer à s'exiler en Caroline pour fuir une Angleterre corrompue<sup>[8]</sup>.

En 1672, Anthony Ashley Cooper parvient à convaincre le roi Charles II de créer un Council of Trade and Foreign Plantations (Conseil du commerce et des plantations étrangères). Locke en est le secrétaire, puis parallèlement le trésorier, entre octobre 1673 et décembre 1674. Outre l'acheminement des marchandises coloniales, une partie importante de son travail concerne à présent les innombrables controverses et conflits qui surgissent entre les puissances européennes pour l'appropriation des terres du Nouveau Monde, et donc la défense des titres de propriété que les colons anglais revendiquent contre leurs concurrents étrangers. Durant les vingt années suivantes, Locke, qui fait un voyage de plus de trois ans en France et connaît l'exil en Hollande, n'occupe plus de fonction dans l'administration coloniale anglaise, ce qui ne signifie pourtant pas, on le verra, qu'il se désintéresse du destin des colonies américaines. Enfin, en 1696, il devient le secrétaire, et l'un des membres les plus influents, du Board of Trade, successeur du Council of Trade and Foreign Plantations. Il remplit cette fonction jusqu'en 1700, date à laquelle sa santé déclinante le conduit à se retirer.

C'est également à titre plus privé que Locke participe à l'entreprise expansionniste et coloniale, mais aussi esclavagiste, en Amérique. En 1672, il investit dans une compagnie commerciale fondé par Shaftesbury?: la Company of Merchants Adventurers to Trade with the Bahamas. Un an plus tôt, il était devenu actionnaire de la Royal African Company dont le champ d'activités n'était rien d'autre que le trafic d'esclaves - sur lequel elle disposa d'un monopole de 1672 à 1698, date à laquelle fut reconnu le droit inaliénable de tout Anglais à pratiquer librement le commerce des esclaves - et qui allait jouer un rôle capital dans l'intensification de la traite négrière dans les colonies anglaises. Locke entretient par ailleurs des relations amicales, dont témoigne sa correspondance, avec des colons et propriétaires d'esclaves, en particulier Peter Colleton, l'un des huit lords propriétaires de la Caroline, qui détient l'une des plus grandes plantations de la Barbade et est actionnaire de la même «?compagnie de marchands aventuriers?» que lui.

En tant que secrétaire des lords propriétaires, Locke avait nécessairement eu affaire à la question de l'importation des esclaves et de la régulation du trafic dans la jeune colonie. De même dans son travail pour le Council of Trade puis pour le Board of Trade devait-il «?superviser l'approvisionnement en esclaves et examiner les disputes entre les compagnies à charte assurant la traite et les plantations en Amérique<sup>[9]</sup>?». David Armitage peut alors conclure qu'une telle expérience «?dans l'administration coloniale publique et privée procura à Locke une compréhension plus profonde du commerce et des colonies de son pays que celle de n'importe quelle figure canonique dans l'histoire de la pensée

politique avant Edmund Burke<sup>[10]</sup>?»: «?Au moment où il démissionna du Board of Trade en juin 1700, il était devenu l'un des deux observateurs du monde atlantique anglais les mieux informés de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle?; seul son rival du Board of Trade, l'administrateur de carrière William Blathwayt, avait une maîtrise plus complète de l'administration coloniale anglaise de cette époque<sup>[11]</sup>.?»

Tout au long de sa carrière coloniale, Locke fut l'auteur de très nombreux documents relatifs à l'expansion anglaise en Amérique?: outre sa contribution aux *Constitutions fondamentales de la Caroline* et la correspondance qui constituait une large part de ses tâches d'administration, il rédigea divers mémorandums, des recommandations politiques, des propositions de réforme des constitutions des colonies américaines, etc. Ce vaste corpus colonial, que révèlent les archives du philosophe<sup>[12]</sup>, prouve, si cela était nécessaire, que l'implication pratique de Locke dans l'entreprise coloniale anglaise n'alla pas sans une profonde implication intellectuelle. D'aucuns, tout en reconnaissant aisément l'importance de l'engagement de Locke dans les affaires politiques anglaises («?domestiques?») pour le développement de sa pensée politique, soutiendront peut-être que son rôle dans les affaires coloniales («?exotiques?») du pays fut sans contrepartie, voire tout à fait marginale, dans la genèse de sa philosophie. Le présent ouvrage prend le contrepied de cette idée, dont on peut se demander si elle ne résulte pas souvent d'un préjugé tenace, en s'efforçant de démontrer que l'expansion coloniale constitue un enjeu de taille et un problème central de la philosophie lockienne.

## 2. Libéralisme, empirisme et empire

L'œuvre de Locke constitue à bien des égards le moment inaugural d'une histoire au cours de laquelle libéralisme et impérialisme allaient être inextricablement noués et qui, en Angleterre, allait impliquer, dans des rôles hétérogènes et n'excluant pas toujours la critique d'un certain colonialisme, des figures aussi célèbres que celles d'Adam Smith, Edmund Burke, Jeremy Bentham ou encore James Mill et John Stuart Mill<sup>[13]</sup>. Cette histoire est indissociablement celle, longtemps occultée mais qui refait aujourd'hui surface, des relations intimes qui, pendant des siècles, ont lié construction étatique et formation impériale<sup>[14]</sup>. Locke, il est vrai, n'est pas encore un théoricien de l'impérialisme à proprement parler?: sa «?perspective impériale?» reste partielle et parcellaire, fragmentée en une multiplicité de lieux (colonies) certes connectés dans la pratique (de l'expansion mercantiliste et coloniale) mais qui ne relèvent guère encore d'une conscience d'empire unifiée. Il n'en reste pas moins, comme nous tâcherons de l'explicitier, que ses écrits dévoilent déjà le tissu serré de relations qui unissent le contexte politique de la «?métropole?» anglaise et celui des colonies américaines?: loin de constituer deux ensembles théoriques séparés l'un de l'autre, la théorie lockienne du gouvernement civil (de l'État) et sa philosophie du colonialisme – plus précisément du processus de colonisation – sont, on le verra, profondément enchevêtrées.

C'est pourquoi redonner à la colonie et à l'Empire la place qui leur revient dans l'histoire de la philosophie politique, là où celle-ci reste le plus souvent conçue comme une philosophie de l'État<sup>[15]</sup> (en Europe), ne signifie pas remplacer une problématique par une autre mais bien plutôt penser leurs branchements, leurs échanges et leurs mélanges au long des cinq derniers siècles. Dans le cas qui nous occupe, nous pouvons nous appuyer sur une riche littérature anglophone relevant de l'histoire sociale des idées politiques et quasiment inconnue en France, qui s'est attachée à dévoiler le rôle joué par Locke dans le

développement des politiques coloniales anglaises de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. S'il nous paraît décisif d'introduire et de nous engager dans ces débats, c'est aussi parce qu'au-delà du contexte historique et politique qu'ils prennent pour objet, ils sont susceptibles de nourrir une réflexion renouvelée, et encore cruellement nécessaire, sur les rapports complexes et ambivalents qu'a entretenus la pensée politique classique – les Lumières pour ne prendre qu'un exemple significatif – avec l'expérience coloniale.

Mais rendre compte de la genèse chez Locke d'une géopolitique (coloniale) de la connaissance requiert d'examiner non seulement sa théorie politique, mais aussi, précisément, sa théorie de la connaissance. Si des philosophes comme James Tully et Étienne Balibar ont appelé de leurs vœux une analyse des connexions conceptuelles entre *l'Essai sur l'entendement humain* et le *Deuxième Traité du gouvernement civil*<sup>[16]</sup>, force est néanmoins de constater que ce champ de recherche reste encore largement inexploré. Nous tenterons de montrer que la question coloniale offre une perspective privilégiée, sans être la seule possible bien sûr, pour élucider les relations entre politique et épistémologie chez Locke, et peut-être plus généralement dans la pensée classique. Dans cette perspective, l'œuvre de Locke représente l'acte de co-naissance, dont l'étude reste entièrement à faire, de l'empirisme (du grec *empereia*) et d'une pensée de l'empire (du latin *imperium*) dont les relations allaient se renforcer, à des degrés divers, dans les philosophies de George Berkeley, David Hume et, à nouveau, John Stuart Mill. Par «?empirisme?», il ne faut pas seulement entendre ici, selon une acception commune, une méthode inductive mettant au premier plan l'expérience sensible et l'expérimentation comme source et condition de possibilité de la découverte scientifique – à l'instar de la philosophie naturelle de Bacon et Boyle dont l'influence sur la pensée de Locke ne doit néanmoins pas être sous-estimée et qui a joué un rôle de premier plan dans le processus d'exploration du Nouveau Monde et d'exploitation de ses ressources (naturelles et humaines) –, mais aussi et d'abord une épistémologie à proprement parler, une théorie des pouvoirs et des opérations de l'«?esprit?» sur laquelle repose la production de connaissances et qui gouverne le développement et la division des sciences. S'il y a bien chez Locke une géopolitique de la connaissance, celle-ci s'incarnera d'abord sous la forme d'une *géopolitique de l'entendement*.

Quoique ce livre ne se veuille pas une exégèse de la pensée de Locke mais l'identification et l'élucidation d'un problème spécifique, le problème colonial, nous pensons néanmoins que son examen est susceptible d'apporter un éclairage nouveau sur des concepts fondamentaux de la pensée lockienne (état de nature, pouvoir, propriété-appropriation, idées de relation et idées d'espèce, etc.). Cette approche permet non seulement de révéler toute une zone, souvent éclipsée, de la philosophie européenne, mais aussi, et dans un même mouvement, de revisiter certaines des problématiques fondatrices de cette même philosophie. À cette fin, il sera nécessaire, à plusieurs étapes de cette étude, de resituer l'œuvre de Locke dans son contexte historique et politique de production?: non pas qu'un tel «?supplément historique?» soit inutile lorsqu'on aborde sa théorie du gouvernement civil (en Europe), mais parce que cette histoire (de la métropole) est pour ainsi dire déjà incorporée, et d'une certaine manière naturalisée (abstraite) dans les interprétations canoniques de la philosophie lockienne, tandis que «?!'autre?» histoire (coloniale) exige quant à elle d'être restituée, voire reconstruite. Notre postulat est que la philosophie lockienne du colonialisme n'est ni plus ni moins dépendante des contingences historiques que ne l'est sa théorie (libérale) de l'État, et ni plus ni moins actuelle que cette dernière – si l'on veut bien reconnaître que le problème colonial reste à plus d'un titre un problème présent.

Dans un premier chapitre, nous montrerons que, pour Locke, la découverte du Nouveau Monde avait représenté un authentique événement épistémologique, qui n'avait rien, ou peu, à envier à cet égard aux grandes découvertes astronomiques initiées à partir du xvi<sup>e</sup> siècle. Si ces dernières avaient été la source d'un radical décentrement cosmique, la découverte et la colonisation de l'Amérique avaient quant à elles rendu possible un recentrement terrestre-impérialiste de l'Europe. Dans ce contexte d'exploration et d'expansion, l'art de la navigation devient chez Locke un véritable paradigme des opérations de l'entendement et par suite de la connaissance elle-même. Quant à la géographie, elle occupe une place de premier plan au sein d'un ordre pédagogique, exposée dans les *Pensées sur l'éducation*, qui témoigne également de ce que pourrait être une juste division «?géo-politique?» des différentes «?provinces des sciences?». L'exploration de nouveaux territoires est érigée par le philosophe en modèle de bonne «?conduite de l'entendement?», en condition de possibilité de l'extension cognitive. Au-delà d'une telle géographie de l'esprit, l'expansion mercantiliste et coloniale, en son sens le plus matériel, est conçue par Locke comme ayant permis un élargissement considérable de l'étendue de l'entendement (humain-européen) sous la forme d'un accroissement de son *stock* de connaissances?: connaissance de la nature, mais aussi connaissance des (autres) hommes comme en témoignent les réflexions lockiennes sur les «?sauvages?» américains qui révèlent l'universalité de la nature rationnelle de l'homme... sinon celle des usages de la raison et de l'étendue réelle des entendements.

Le deuxième chapitre propose une réinterprétation de la conceptualisation lockienne de l'état de nature à la lumière de l'expérience coloniale. Adoptant la perspective d'une géographie de l'état de nature, Locke ne confronte pas seulement le «?présent?» (prépolitique) de l'Amérique avec le «?passé?» de l'Europe, il le met en relation avec la menace présente d'un retour à l'état de nature représentée par la monarchie absolue. S'il retrace une histoire de l'état de nature (conception génétique) qui semble contester, de l'intérieur, le doublet état de nature *versus* état politique (conception archéologique) et par conséquent le clivage entre l'Europe civilisée et l'Amérique sauvage, il n'en reconduit pas moins cette opposition à travers la distinction qu'il opère entre les «?commencements?» (historiques) et l'«?origine?» (causale) du pouvoir politique, le concept d'état de nature se voyant dès lors affecté d'un fonctionnement différentiel selon qu'il est appliqué à l'Europe ou à l'Amérique. Mais cette différence se révèle elle-même dépendante d'une conception originellement relationnelle de l'état de nature. En prenant appui sur l'épistémologie lockienne, on peut montrer qu'avant de désigner un attribut de l'individu, l'état de nature est pour Locke une relation *entre* individus?; en contexte colonial, l'état de nature n'est rien d'autre que la relation (de pouvoir) qui met aux prises les indigènes américains et les colons européens, mais aussi ces derniers entre eux, le Nouveau Monde se présentant comme le théâtre sur lequel se (re)jouent les relations-conflits des États européens.

Partant d'une réflexion croisée sur les notes sur l'*Atlantis* du journal de Locke et les *Constitutions fondamentales de la Caroline*, le troisième chapitre examine ce qui constitue à proprement parler la théorie-justification lockienne de la colonisation, telle qu'est développée dans le *Deuxième Traité du gouvernement civil* et plus particulièrement dans son cinquième chapitre, «?De la propriété?». Rejetant la conquête et le pillage, identifiés à la méthode espagnole de colonisation, Locke explicite et défend la voie anglaise reposant sur le développement agricole suivant une logique d'enclosure. Inoccupées ou laissées à l'état de friches par leurs occupants, les terres américaines peuvent faire l'objet d'une appropriation sans consentement, quand bien même celle-ci ne serait rien d'autre, du point de vue des Américains, qu'expropriation sans consentement. Développant une réflexion sur les conséquences de l'invention, au sein même de l'état de nature, de la monnaie, Locke

retrace la genèse d'un désir d'appropriation illimité qui, faisant et devant faire, à ses yeux, l'objet d'une répression-limitation sur le Vieux Continent, trouvera au contraire à s'épanouir, à se déchaîner sur l'autre rive de l'Atlantique, où accumulation des richesses et accumulation des connaissances iront, harmonieusement, de pair. S'il y a bel et bien chez Locke l'émergence d'une théorie de l'accumulation capitaliste, le capitalisme lockien est essentiellement un capitalisme mercantiliste et colonial.

Le développement de ce dernier avait en outre pour condition de possibilité le commerce d'une autre marchandise, humaine, l'esclave africain, l'intensification de la traite négrière vers les colonies américaines étant contemporaine de la production par Locke de ses grandes œuvres philosophiques. Le quatrième chapitre interroge le rapport qu'a entretenu Locke à l'esclavage et élucide les mécanismes d'occultation-métaphorisation en vertu desquels cet adversaire farouche de cet (autre) esclavage qu'était la vie sous une monarchie absolue a pu accepter sans sourciller l'esclavage transatlantique, alors même que celui-ci ne correspondait guère à sa «?forme parfaite?», la seule acceptable à ses yeux : l'esclavage comme conséquence d'une «?guerre juste?» contre un agresseur. Est alors soulevée l'hypothèse que, pour Locke, le Noir n'ait pas été un homme au sens propre, ce qui aurait autorisé qu'une domination absolue soit exercée sur lui. Mais les passages de *l'Essai sur l'entendement humain* dans lesquels le philosophe mobilise la figure du Noir, et plus généralement ses réflexions sur les idées d'espèces, nous obligent à écarter résolument cette hypothèse. En reconsidérant le cas des travailleurs sous contrat (*indenture*), les «?petits Blancs?» des colonies, ainsi que la proposition de réforme de la loi sur les pauvres (en Angleterre) rédigée par Locke en 1697, nous montrons que la pensée du philosophe reste largement étrangère au partage binaire-racial qui était à la même époque en train de (re)façonner l'esclavage des plantations. Cependant, cette conception «?continuiste?» des modalités de servitude, couplée à une problématisation des différentiels de raison, est ce qui va rendre possible, au sein d'une philosophie (inclusive) de la liberté et du consentement, la thèse (exclusive) selon laquelle il existe des êtres qui, incapables de se gouverner, doivent être gouvernés sans leur consentement. La philosophie de Locke pose les fondements d'une théorie du pouvoir colonial promise à un riche avenir.

Au fur et à mesure de cette enquête, nous découvrirons que la philosophie lockienne du colonialisme repose sur deux ordres hétérogènes, mais enchevêtrés, de thématisation de la *limite* (*bound* ou *boundary*). Dans le premier ordre, le plus visible, la limite est essentiellement négative, elle a une fonction de *censure* et désigne tour à tour?: les bornes infranchissables de la connaissance que peut acquérir l'entendement humain, lequel est irrémédiablement voué au provincialisme cosmique?: les frontières respectives des États au-delà desquelles toute velléité d'appropriation est synonyme d'agression-conquête et à l'intérieur desquelles la propriété est désormais nécessairement limitée?: les frontières des espèces, en particulier de l'espèce «?homme?», qui ne sont rien d'autre que des créations humaines et qui, pour cette raison, font l'objet de disputes sans fin, de telle manière qu'on ne saurait fonder sur elles aucune véritable connaissance de la nature. Ce sont des *limites externes*. Dans le second ordre, plus secret, la limite est essentiellement positive, elle a une fonction *organisatrice* et désigne tour à tour?: les bornes indicatrices qui découpent des lieux dans le vaste océan de la connaissance, permettent à l'esprit de s'orienter-naviguer et rendent possible l'extension de la surface de l'entendement?: les délimitations (enclosures) des terres, leur appropriation et leur découpage selon une logique de l'enclos qui est la condition de possibilité de leur exploitation optimale?: les divisions, à l'intérieur de l'espèce humaine, en fonction de degrés de rationalité mesurés d'après le niveau d'incorporation de tout un ensemble de normes (conventions, règles, manières) qui

autorisent un exercice différencié du pouvoir selon les individus. Ce sont des *limites internes*.

Or ce dédoublement de la pensée lockienne des limites est corrélative du partage entre l'Ancien Monde et le Nouveau Monde, le second constituant à bien des égards le négatif photographique du premier dans la mesure où son investissement, son invention devrait-on dire, repose sur un processus lui-même duel de *dé-limitation*? : de rupture des limites de la propriété et du pouvoir telles qu'elles ont été établies en Europe – où elles se voient consolidées par la possibilité même de leur transgression *ailleurs*, en Amérique – et de redécoupage économique et politique en fonction de limites spatiales et anthropologiques originales. Il ne s'agit cependant nullement d'un partage binaire? : le processus d'enclosure des terres, condition selon Locke de l'épanouissement des colonies américaines, avait déjà une longue histoire en Angleterre et la dépossession des Indiens américains jouait donc sur une autre scène l'expropriation sans consentement des paysans anglais?; de même, les phénomènes d'exclusion anthropologique, sur la base d'une inclusion universelle préalable, n'étaient pas confinés au monde extra-européen mais touchaient, dans les sociétés politiques du Vieux Continent, des catégories entières d'individus, les «?fous?» , les «?idiots?» , voire les «?pauvres?» , sur lesquels, de l'aveu même de Locke, le pouvoir devait s'exercer sans qu'ils y consentissent. De ce point de vue, s'il y a bel et bien une *différence coloniale*, celle-ci repose d'abord sur des procédés de transplantation et de transformation, de reproduction et de mutation des formes d'accumulation de la propriété et des modalités de pouvoir et de servitude d'un continent à l'autre, avec leurs potentiels «?effets de retour?» – à l'image des effets d'expansion épistémique, en termes de connaissance scientifique (de la nature) mais aussi de connaissance anthropologique et morale, engendrés par l'exploration-exploitation du Nouveau Monde.

Si la géopolitique de la connaissance à l'œuvre chez Locke est gouvernée par ce qu'on peut appeler une *logique frontalière*, induisant le fonctionnement différentiel de tout une série de concepts – état de nature et pouvoir (pré)politique, appropriation-propriété, servitude et esclavage – en deçà et au-delà de la grande ligne de partage colonial (l'Atlantique), nous verrons que cette logique n'est aucunement une logique de la présence et de l'absence, de l'affirmation et de la négation? : alors que dans le schéma schmittien, les concepts (juridiques) ne valent que dans leur «?domaine?» et s'évanouissent au-delà, comme le droit s'oppose au non-droit, on a bien plutôt affaire chez Locke à de multiples glissements sémantiques, à des déplacements épistémiques, parfois manifestes, parfois quasiment insensibles, en vertu desquels, de part et d'autre de la frontière atlantique (les «?Pyrénées?» de Pascal), les termes-concepts, tout en demeurant en apparence les mêmes, n'ont pas exactement la même signification ni la même fonction. Or, cette logique (différentielle) du dédoublement interne des concepts, dont l'analyse devrait être prolongée bien au-delà du seul cas de Locke, nous semble davantage nourrir les discours contemporains (postcoloniaux) de la différence entre l'Europe-Occident et ses autres (en termes de démocratie, de religion, d'autorité politique, etc.) que la logique binaire (civilisé/sauvage, nature/culture, avancé/arriéré etc.) du discours colonial des xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècle à la persistance ou à la reproduction de laquelle on attribue généralement la plus grande partie des maux.

---

<sup>[1]</sup> .??Pour une biographie classique de Locke, voir Cranston M. W., *John Locke: a Biography*, Oxford-New York, Oxford University Press, 1985. Voir également Woolhouse R., *Locke: a*



<sup>[2]</sup> .??Voir Laslett P., «?Introduction?» (1960), in Locke J., *Two Treatises on Government*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

<sup>[3]</sup> .??Voir Ashcraft R., *La Politique révolutionnaire et les Deux Traités du gouvernement de John Locke*, Paris, PUF, 1995.

<sup>[4]</sup> .??Voir Spitz J.-F., «?Introduction?» à Locke J., *Le Second Traité du gouvernement*, Paris, PUF, 1994, p. v-lxxx.

<sup>[5]</sup> .??Malcolm N., *Aspects of Hobbes*, Oxford, Clarendon, 2002, chap. 3?: «?Hobbes, Sandys and the Virginia Company?», p. 53-79. Voir Armitage D., «?John Locke, Carolina, and the *Two Treatises of Government*?», *Political Theory*, vol. 32, n° 5, octobre 2004, p. 603.

<sup>[6]</sup> .??Taylor A., *American Colonies*, *op. cit.*, p. 223-224.

<sup>[7]</sup> .??Savonius-Wroth S.-J., Schuurman P. et Walmsley, J. (dir.), *The Continuum Companion to Locke*, Londres-New York, Continuum International Publishing Group, 2010, p. 11.

<sup>[8]</sup> .??Voir Locke J., *Political Essays*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 1997, p. 161.

<sup>[9]</sup> .??Glausser W., «?Three Approaches to Locke and the Slave Trade?» (1990), in Milton J. R. (dir.), *Locke's Moral, Political and Legal Philosophy*, Dartmouth, Ashgate Publishing, 1993, p. 516.

<sup>[10]</sup> .??Armitage D., «?John Locke, Carolina, and the *Two Treatises of Government*?», *op. cit.*,

<sup>[11]</sup> .??Armitage D., «?John Locke: Theorist of Empire??», in Muthu S. (dir.), *Empire and Modern Political Thought*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 90.

<sup>[12]</sup> .??Voir en particulier Bodleian Library, MS. Locke c. 30, «?Papers relating to trade and colonies, 1671-1702?» et Bodleian Library, MS. Locke e. 9, «?Trade Virginia 97?».

<sup>[13]</sup> .??Voir en particulier à ce sujet Mehta U.S., *Liberalism and Empire: a Study in Nineteenth-Century British Liberal Thought*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.

<sup>[14]</sup> .??Voir Armitage D., *The Ideological Origins of the British Empire*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, 2004.

<sup>[15]</sup> .??Voir Capdevila N., *Impérialisme, empire et destruction*, in Las Casas B., *La Controverse entre Las Casas et Sepúlveda*, Paris, Vrin, 2007, p. 7-201.

<sup>[16]</sup> .??Tully J., *Locke?: droit naturel et propriété*, Paris, PUF, 1992?; Balibar É., «?John Locke and European Philosophy?», communication à la London School of Economics and Political Science, Londres, 11 mars 2013.

*Nos contenus sont sous licence Creative Commons, libres de diffusion, et Copyleft. Toute parution peut donc être librement reprise et partagée à des fins non commerciales, à la condition de ne pas la modifier et de mentionner auteur·e(s) et URL d'origine activée.*